

## Des mesures pour déterminer l'avenir de la Cathédrale

La Commission diocésaine des affaires économiques (CDAÉ) de l'Archidiocèse de Moncton convient que l'avenir de la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption dépend de l'obtention d'un financement adéquat pour assurer l'exécution des travaux recommandés par la firme Architects 4 et assurer son entretien par après. La firme d'architectes chiffre le coût des travaux à plus de 7 millions de dollars.

Consciente de l'importance patrimoniale de ce monument de la reconnaissance acadienne et de sa désignation comme siège épiscopal du diocèse, la CDAÉ rappelle la réalité actuelle du déclin de la pratique et des revenus. Elle estime ni le diocèse ni la communauté de cette paroisse ne sont en mesure d'assurer ce financement. Cette paroisse de 300 familles est en situation déficitaire depuis déjà quelque temps.

Pour cette raison, la CDAÉ a demandé au cabinet-conseil en collecte de fonds, BNP Stratégies Gestion Philanthropique de procéder à une étude de faisabilité d'une levée de fonds auprès des diocésaines, des diocésains, des institutions et du secteur des affaires. La firme a un délai de trois mois pour remettre son rapport.

D'autre part, la CDAÉ a créé un comité ad hoc dont le mandat est d'étudier toutes les options possibles pour obtenir du financement auprès des différents paliers de gouvernement et de proposer de recommandations pour diversifier la vocation de l'édifice. Il est probable que ce comité ne puisse remettre ses recommandations avant l'automne en raison de l'envergure du mandat.

La CDAÉ ajoute qu'il ne pourra prendre une décision finale avant la remise du rapport sur l'étude de faisabilité ainsi que les recommandations du comité ad hoc.

Entre temps, le diocèse absorbe à même ses réserves le coût de l'étude de faisabilité ainsi que des travaux urgents préconisés dans le rapport des architectes. Une partie de ces travaux sont maintenant terminés, c'est-à-dire le remplacement des deux chaudières et la réfection des cinq toits plats. La prochaine étape sera entreprise sans tarder pour sécuriser la chambre des services électriques pour éliminer la présence d'eau et donner suite aux recommandations portant sur les mesures de sécurité.

Celles-ci portent surtout sur l'affichage et l'absence de portes de sortie munies de barres de secours.

L'avenir de la cathédrale a déjà fait l'objet de rencontres entre le diocèse et des membres de la Corporation de développement du centre-ville et du Comité

municipal de protection du patrimoine. Le diocèse a déjà reçu de nombreux courriels et appels téléphoniques de la part de gens préoccupés par cette question.

L'archidiocèse procède actuellement à une évaluation de ses besoins immobiliers. Il y a présentement 16 églises dans le grand Moncton dont 9 desservent la communauté francophone, et 7 la communauté anglophone.